

La Résolution 67/4 de la CND

PRÉVENIR ET RÉAGIR AUX OVERDOSES DE DROGUES



INTRODUCTION

Chaque année, à la Commission des stupéfiants des Nations Unies (CND), les gouvernements du monde se réunissent et négocient des « résolutions » sur des sujets liés aux drogues et aux politiques en la matière. Ces discussions peuvent être très tendues, car les gouvernements sont de plus en plus en désaccord sur la manière de gérer la situation mondiale en matière de drogues.

En mars 2024, lors de la 67^e session de la CND, les États-Unis ont présenté un projet de résolution intitulé « **Prévenir les overdoses de drogues et y répondre par des mesures de prévention, de traitement, de soins et de guérison, ainsi que par d'autres interventions de santé publique, visant à faire face aux effets néfastes de l'usage de drogues illicites, dans le cadre d'une approche équilibrée, globale et fondée sur des preuves scientifiques** ». Il s'agit de la première résolution sur ce sujet depuis plus d'une décennie et elle reflète l'épidémie croissante de décès liés aux drogues en Amérique du Nord et au-delà, alimentée par la montée en puissance d'opioïdes synthétiques très puissants et mortels, tels que le fentanyl et les nitazènes.

Après de longs débats et modifications du texte, la résolution a été adoptée par vote – une première depuis des décennies et une avancée majeure, la plupart des résolutions de la CND étant adoptées par consensus. Le principal sujet de débat portait sur le terme « réduction des risques », qui n'avait jamais été retenu par la Commission. Finalement, **38 pays ont voté en faveur de la résolution et seulement deux (la Chine et la Russie) ont voté contre**, invoquant ce terme comme motif.

La CND est le principal organe de décision en matière de politique des drogues de l'ONU – avec une composition tournante de 53 États membres de toutes les régions du monde et, comme d'autres organes de l'ONU chargés de la politique des drogues, la CND se réunit au siège de l'ONU à Vienne.

Les résolutions représentent les décisions collectives des États membres de l'ONU sur l'orientation de la politique internationale en matière de drogues. Bien qu'elles ne soient pas juridiquement contraignantes (c'est-à-dire des accords plutôt que des lois exécutoires), elles revêtent une importance diplomatique.

RÉSUMÉ DU DOCUMENT

Comme toutes les résolutions de la CND, celle-ci est divisée en deux parties:

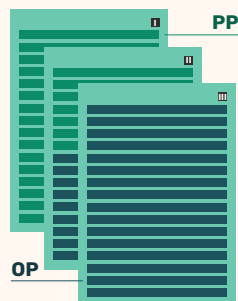
- Les paragraphes « préambulaires » (PP) présentent le sujet et fournissent les éléments de contexte.
- Les paragraphes « opérationnels » (PO) décrivent les mesures convenues à prendre.

Comme la plupart des documents de l'ONU négociés entre différents gouvernements aux perspectives divergentes, le texte final peut être difficile à suivre. Après plusieurs paragraphes de préambule classiques, la résolution souligne «avec une vive inquiétude que le nombre de décès par overdose liés à l'usage de drogues, y compris de drogues de synthèse est en augmentation, et qu'il est urgent de faire mieux connaître les méthodes de prévention et de traitement des overdoses de drogues et d'améliorer l'accès à ces méthodes ».

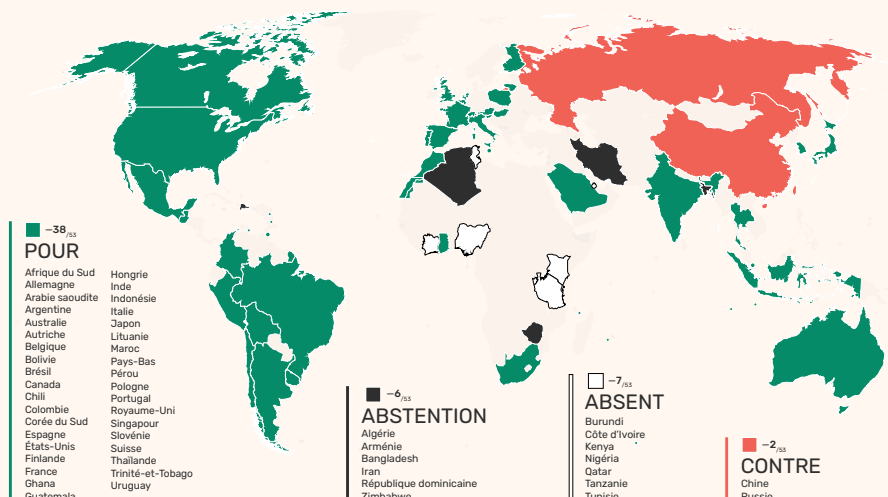
Il note également avec préoccupation que « les personnes faisant usage de drogues de synthèse rencontrent de plus en plus de problèmes compte tenu du manque de connaissances sur la pharmacologie et les effets néfastes de ces drogues, de l'absence de traitements (...) et de la dangerosité croissante des mélanges de substances nocives présentes dans l'offre de drogues »

Le texte souligne la nécessité d'un «large éventail » de services et d'approches en vue de lutter contre la crise des overdoses, mentionnant la phase « après une période d'incarcération » comme étant l'un des nombreux facteurs de risque de overdose ; en raison d'une diminution de la tolérance aux drogues après une période d'abstinence, par exemple.

Les paragraphes « opérationnels » plus orientés vers l'action appellent ensuite les gouvernements et les agences des Nations Unies à développer, intensifier et soutenir les services visant à prévenir et à lutter contre les overdoses de drogues, comme indiqué ci-dessous.



RELEVÉ DE VOTE



PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

Grâce à cette importante résolution, les gouvernements du monde entier sont spécifiquement « encouragés » à développer et à fournir des services clés tels que la distribution de **naloxone**, « le traitement médicamenteux assisté » (c'est-à-dire thérapie par agoniste opioïde, comme la méthadone ou la buprénorphine) et autres « mesures de réduction des risques ».

La résolution appelle également les gouvernements à promouvoir et à améliorer la coopération internationale, la collecte de données et le partage d'informations concernant les overdoses et les mesures de réduction des risques, notamment en mentionnant spécifiquement les « réseaux d'alerte rapide », utilisés dans de nombreux pays pour détecter rapidement la disponibilité de drogues inhabituellement puissantes et toxiques et alerter sur leur présence. Ces appels incluent également la nécessité de renforcer les capacités du personnel et de mettre en place des programmes de prévention de la drogue destinés aux jeunes.

La résolution demande l'implication de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, ainsi que d'autres agences des Nations Unies, afin d'intensifier les efforts existants en matière de prévention des overdoses. Pour ce faire, la résolution invite les gouvernements à soutenir l'ONU, notamment par des financements. Elle souligne également à plusieurs reprises l'importance d'associer la société civile, le monde universitaire et d'autres acteurs à ces ripostes.

Enfin, le texte comprend un accord pour organiser une « groupe intergouvernemental d'experts à composition non limitée » (« expert group meeting », en anglais) entre les gouvernements et d'autres parties prenantes avant mars 2025.

La naloxone (parfois désignée sous le nom commercial Narcan) est un médicament qui permet d'inverser rapidement une overdose d'opioïdes. Elle figure également sur la liste des « médicaments essentiels » de l'Organisation mondiale de la santé.

Pour plus d'informations, consultez : <https://www.naloxone.fr>

COMMENT L'UTILISER DANS VOTRE PLAIDOYER

Bien que les résolutions de la CND ne soient pas exécutoires – contrairement aux conventions ou aux lois des Nations Unies –, elles constituent des engagements politiques importants et contribuent à renforcer les actions nationales de lutte contre les overdoses. Cette résolution signifie que la CND reconnaît désormais le terme « réduction des risques » comme un terme convenu, s'alignant ainsi sur le reste du système des Nations Unies.

Les activistes et défenseurs des droits humains au niveau national peuvent télécharger et diffuser cette résolution afin d'exhorter leur gouvernement à adopter les approches de réduction des risques fondées sur des données probantes qui ont été convenues. Cette résolution peut également servir à garantir que les représentants et bureaux compétents des Nations Unies aux niveaux local et régional œuvrent à la promotion et au soutien de ces mesures.

Soutien précédent du système des Nations unies à la « réduction des risques » :

Résolution S-26/2 (2001) de l'Assemblée générale des Nations Unies

<https://digitallibrary.un.org/record/443777?ln=en&v=pdf>

Résolution 52/24 (2023) du Conseil des droits de l'homme

<https://digitallibrary.un.org/record/4010777?ln=en&v=pdf>

Position commune du système des Nations Unies sur la politique en matière de drogues (2023)

https://www.unodc.org/res/un-common-position-drugs/index_html/2315371F-eBook.pdf

LES PRINCIPAUX MESSAGES DE PLAIDOYER DE LA RÉOLUTION COMPRENNENT

- Assurer la **disponibilité de la naloxone** pour prévenir les overdoses mortelles d'opioïdes (PO 1). Les données montrent que cette distribution est plus efficace auprès des personnes les plus susceptibles d'être témoins d'une overdose, comme les pairs, les familles et les communautés, les premiers intervenants et les services d'urgence. **Pourtant, seuls 34 pays disposaient de programmes de distribution de naloxone à domicile en 2024.**
- Mettre en œuvre des interventions de santé publique, telles que la **thérapie par agonistes opioïdes** et d'autres mesures de **réduction des risques** fondées sur des données probantes (PO 1 et 3). On estime que **moins de 1 % des personnes** usagères des drogues par injection vivent dans des pays disposant de la couverture requise de ces services.
- Offrir des services de prévention des overdoses et de réduction des risques aux personnes **après la période d'incarcération**. Parallèlement, des mesures doivent être prises pour éviter que les personnes consommant des drogues ne soient incarcérées, en raison des risques élevés de overdose, de la surpopulation carcérale et des conditions insalubres, ainsi que du manque généralisé d'options de traitement.
- L'exploration d'« approches innovantes » (PO 3) et d'« autres mesures fondées sur des preuves scientifiques pour réduire la mortalité liée aux drogues » (PO 1) peut également être interprétée comme un encouragement à des mesures telles que des **sites de consommation à moindre risques** et des services d'**analyse des drogues** – tous deux mentionnés dans les versions préliminaires – et d'autres interventions prometteuses, telles que des initiatives d'**approvisionnement sécurisé**.
- La nécessité pour les gouvernements et les autres organismes de travailler avec la société civile (qui comprend les réseaux de personnes usagères de drogues) pour réduire le nombre de décès.

« État mondial de la réduction des risques » 2024 du HRI

https://hri.global/wp-content/uploads/2024/10/GS24_french_031224.pdf

ONUSIDA : Objectifs mondiaux de lutte contre le sida pour les personnes usagères de drogues à l'horizon 2025 - Où en sommes-nous ?

https://www.unaids.org/sites/default/files/media_asset/global-AIDS-targets-2025-for-people-who-use-drugs-where-are-we-now_en.pdf

Les sites de consommation à moindre risques sont des lieux où les personnes peuvent consommer des drogues de manière plus sécuritaire en ayant accès à du matériel stérile, à un environnement propre et à un personnel formé et ayant une attitude de non-jugement à proximité pour offrir du soutien et un lien vers d'autres services sanitaires et sociaux en cas de besoin.

Analyse des drogues: Ces services permettent de tester des échantillons avant utilisation, ce qui permet d'identifier les contenus inattendus à éviter. Ces données peuvent alimenter des réseaux d'alerte rapide et alerter les communautés aux nouveaux risques.

Approvisionnement sécurisé

Les initiatives offrent aux personnes participantes qui utilisent des drogues l'accès à des substances au contenu prévisible comme alternative à l'offre imprévisible et non réglementée de la rue.

LECTURES COMPLÉMENTAIRES

- **Résolution dans son intégralité** (Pgs 22-27):
<https://docs.un.org/en/E/CN.7/2024/L.5/Rev.2>
- **La « réduction des risques » occupe une place centrale alors que la politique des Nations Unies en matière de drogues se libère des chaînes du consensus:**
<https://idpc.net/blog/2024/03/harm-reduction-takes-centre-stage-as-un-drug-policy-breaks-free-from-the-shackles-of-consensus>
- **Journée internationale de sensibilisation aux overdoses:**
<https://www.overdoseday.com>
- **Blog du CND – Index des actes de la 67e session:**
<https://cnblog.org/2024/03/67th-session-of-the-un-commission-on-narcotic-drugs-cnd67-cnd-blog-index>

This image shows a single sheet of white paper with horizontal blue or grey ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There is no handwriting or other markings on the paper.

REMERCIEMENTS

La série **Traduire les engagements onusiens en action** décrypte les principales normes et orientations internationales – pourquoi elles sont importantes et comment les utiliser dans votre travail. Disponible en anglais, français et espagnol, ces guides sont conçus pour vous aider à transformer les normes mondiales en actions locales. Ce numéro a été rédigé par **Jamie Bridge** (directeur adjoint de l'IDPC) en collaboration avec **Marie Nougier** et **Juan Fernández Ochoa**, membres de l'équipe de l'IDPC. L'illustration de couverture a été réalisée par **Tristan Brossard**. La mise en page a été réalisée par **Nikolas Kourtis**. Les traductions en espagnol et en français ont été réalisées respectivement par **Luis Enrique Bossio** et **Nathalie Rose**. Ces guides ont été réalisés grâce au précieux soutien apporté à la campagne **Soutenez. Ne Punissez Pas** par la **Elton John AIDS Foundation**.



ELTON JOHN
AIDS FOUNDATION

**Support.
Don't
punish.**

<https://supportdontpunish.org/fr>